

COMPTE RENDU CSAL 04 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024 s'est tenu à la direction le deuxième Comité Social d'Administration Local de l'année. Sept points étaient à l'ordre du jour, qui ont donné lieu à des échanges d'une durée très variable. Au vu du menu particulièrement roboratif qui nous a été proposé, Solidaires Finances Publiques a une fois de plus insisté sur l'importance d'augmenter le nombre de réunions de ces instances afin que nous puissions consacrer le temps nécessaire à toutes ces questions. Force est de constater que nous ne nous étions pas trompés puisque ce CSAL a commencé à 9 heures le matin pour se terminer à plus de 18 heures.

Après les déclarations liminaires, nous avons abordé l'ordre du jour. Si le point 1 (Approbation du dernier procès-verbal), n'appelait à aucun commentaire, il n'en a pas été de même des autres points.

Point 2 : Plan local de Formation

Au vu du Plan pour 2024, Solidaires Finances Publiques ne peut que regretter la continuité de deux tendances : tout d'abord les E-Formations, qui privent l'agent de contact humain, et un nombre élevé de formations hors département, qui pourraient être évitées ou minorées avec des formations sur place. Nous avons aussi demandé à obtenir le contenu de certaines de ces formations dont l'intitulé ne nous permettait pas d'apprécier la pertinence. Quant à la formation RSP Particuliers, le directeur s'est engagé, sur notre demande, à ne pas la rendre obligatoire si l'application n'était pas prête. Une grande partie des formations concerne l'arrivée du Centre de Contact des Professionnels. Nous devons aussi regretter l'absence de bilan 2023, la nouvelle application, plus contraignante que l'ancienne, n'ayant pas permis de le présenter en temps et en heure.

Point 3 : Présentation de la campagne IR

La campagne IR va durer huit semaines du 11 avril au 6 juin, avec une date limite du dépôt papier au 21 mai. Elle ne semble pas faire l'objet d'une grande attention ou d'un grand empressement, puisque deux jours avant l'ouverture de celle-ci, au moment où nous écrivons ces lignes, la note de campagne locale n'est toujours pas arrivée tandis que les brochures sont arrivées une semaine avant le début de la campagne.

Seul point positif à l'horizon revendiqué par notre direction, la mise à jour du fichier immobilier du SPFE est à jour à D4 (les actes 2023 sont tous publiés). Comme chaque année, des permanences vont être assurées dans les Maisons France Services, dans certaines mairies et à Mont-Louis pour les familles des militaires. Une réunion d'information a été faite à l'attention de divers organismes (notaires, avocats, associations de contribuables, UDAF, assistantes sociales...). La suite de la réunion nous a permis de continuer à déchiffrer le champ lexical de notre direction : après les structures pérennes qui sont éphémères, nous avons l'exceptionnel qui devient pérenne avec pour la quatrième année consécutive le renfort des centres de contact par les SIP...

Pour la direction, un grand motif de satisfaction apparaît cette année : pas de nouveautés comme GMBI, c'est dire l'état qualitatif de nos applications quand une année blanche en nouveautés est un motif de satisfaction.

Point 4 : Présentation du budget

Le budget de notre direction se trouve pris entre le marteau de l'inflation et l'enclume des restrictions budgétaires. L'inflation fait augmenter certaines dépenses comme le papier ou l'affranchissement. Heureusement, une baisse de volume permet de compenser ces hausses. Nous constatons aussi une hausse des dépenses de sécurité et d'entretien du parc immobilier qui est vieillissant. Quant aux restrictions (5 % de rabot sur le budget prévu pour 2024 soit 64 520 euros), elles impactent l'avancement de travaux qui restent en carafe depuis plusieurs années. Solidaires Finances Publiques a aussi demandé des explications sur la forte variation des autorisations d'engagements sur les trois dernières années. Nous déplorons le fait que les 50 agents du Centre de Contact ne rentrent pas en compte pour la dotation du budget 2024 alors qu'ils arrivent au 1^{er} septembre.

Point 5 : Transfert de la mission France Domaine au Pôle Gestion Publique

Pour des raisons de réorganisation à la direction et pour renforcer les liens entre les CDL et le PED, depuis le 1^{er} avril la division France Domaine est rattachée au Pôle Gestion Publique.

Point 6 : Changement de nom du SPFE

Le SPFE change de nom et devient le Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement des Pyrénées-Orientales avec une nouvelle BALF : spfe.pyrenees-orientales@dgifp.finances.gouv.fr.

Point 7 : Le 10 mai

Lorsque nous avons regretté l'absence ou l'arrivée tardive de documents nécessaires à la mise en place de la campagne IR, nous nous sommes dit que notre direction devait être occupée par des sujets beaucoup plus importants. Or, il semble qu'une bonne partie de leur énergie se soit perdue dans l'organisation de ce fameux 10 mai 2024.

Celui-ci doit être un jour comme un autre. Les sites recevant du public doivent être ouverts comme d'habitude tandis qu'un minimum de présence est requis dans les services qui n'ont pas de réception. Nous avons proposé l'ouverture d'un après-midi pour compenser une fermeture du 10 mai, ce qui aurait eu l'avantage de maintenir le nombre d'heures d'ouverture au public, mais nous nous sommes heurtés à un refus. C'est d'autant plus malheureux que cette solution a été choisie par des départements qui ont fait l'économie de palabres interminables sur cette question. Une consigne a été donnée de privilégier les parents d'enfants scolarisés et en cas d'égalité de situation, l'ancienneté administrative primera. Le directeur a aussi particulièrement insisté sur la responsabilité des cadres, responsables de l'organisation de leur service et devant montrer l'exemple. On attendait une décision empreinte de bon sens, nous avons eu une prise de position discriminatoire et autoritariste.

Lors de la discussion sur la campagne IR, notre direction a fait référence aux « nombreux » remerciements destinés aux agents. Pressée par nos questions, celle-ci n'a pas pu trouver un exemple concret, ce 10 mai aurait pu en être un. Que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas ici de Service Public. L'ouverture d'un après-midi pendant le rush final de la campagne aurait été bien plus efficace, tout comme, et par dessus-tout, la non-suppression de postes dans les SIP. Il s'agit uniquement d'une campagne de communication visant à faire oublier le fiasco de l'an dernier.

Questions diverses :

– Arrivée du Centre de Contact :

Il reste 7 postes de B vacants, la direction est actuellement en attente pour savoir comment et si ces postes seront pourvus.

La direction s'engage à ce que tous les agents passent une visite médicale avant leur prise de poste. Quant aux stagiaires, ils arrivent le 15 avril et vont être superbement logés au SIE avec un grand bureau disposant de six branchements réseaux pour 13 stagiaires !!!

Nous ne doutons pas que la cheffe de service puisse organiser efficacement leur arrivée et leur stage dans les meilleures conditions, mais les conditions matérielles ne sont pas satisfaisantes. Cette semaine, la direction va visiter le CDC de Cahors, espérons que cette visite leur soit profitable.

– Note d'utilisation des véhicules :

Nous avons demandé à ce que l'obligation de signer l'attestation de prise de connaissance du règlement d'emploi des véhicules de services sous peine de sanction soit supprimée. La direction a dit OK.

– Déménagements des services à la Côte Vermeille :

Pas de précipitation selon la direction...

– Transfert des missions foncières des SIP de Prades et Céret à Perpignan :

En début d'année, lors de notre première réunion avec le nouveau directeur sur ce sujet, le SIP de Prades présentait un déficit de volontaires pour suivre sa mission tandis qu'un grand nombre d'agents de Céret souhaitaient la suivre. La solution proposée par la direction et qui nous avait paru alors convenable était de faire rentrer tous les agents volontaires de Céret dans le périmètre de mutation, pour, à ce que nous avons compris, pallier à l'absence éventuelle d'agents volontaires à Prades.

Or, nous avons appris lors de cette réunion que tous les agents C de Prades et Céret avaient été mis dans une sorte de pot commun. Avec ce système, un agent de Prades ayant une jeune ancienneté administrative et dont le poste est supprimé ne serait pas prioritaire pour suivre sa mission. Encore une fois, les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli...

Une demande de précision sur les textes a été demandée auprès de la DG. Cette information ne figure ni dans les textes régissant les situations de transferts d'emplois ou de missions dans le cadre d'une restructuration ni dans la note du mois de janvier définissant le périmètre du transfert d'emplois et l'exercice des priorités accordées aux agents.

Vos représentants au CSAL :

Titulaires : Franck Humbert, Vincent Paumard, Valérie Joanchicoy, Denis Corratger.

Suppléants : Alain Chomeyrac, Christine Mirroir, Véronique Bègue, Hélène Rieubernet.